

#### CHRISTIAN ECKERT SECRETAIRE D'ETAT CHARGE DU BUDGET

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 6 mars 2015 N°222

#### SITUATION MENSUELLE BUDGÉTAIRE AU 31 JANVIER 2015

Solde

Le solde général d'exécution au 31 janvier 2015 s'établit à -9,4 Md€ contre -12,7 Md€ à fin janvier 2014.

Dépenses Les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 31,1 Md€ au 31 janvier 2015, contre 32,6 Md€ au 31 janvier 2014, soit une diminution de 1,5 Md€.

> Ces informations sont conformes à la loi de finances n°2014-1654 du 29 décembre 2014 pour 2015. Le rythme du prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne étant en début d'année 2015 moins rapide qu'en 2014, la contribution française apparaît en recul de 0,3 Md€ au 31 janvier 2015 par rapport au 31 janvier 2014.

Recettes

Au 31 janvier 2015, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements) s'établissent à 24,8 Md€ contre 23,2 Md€ à fin janvier 2014.

Les recettes fiscales nettes sont en progression de 1,6 Md€ par rapport au 31 janvier 2014. Cette progression est peu significative au tout début de la gestion.

A fin janvier 2015, les recettes non fiscales ne présentent pas d'écart significatif par rapport à l'année 2014.





**Comptes spéciaux** 

Le solde des comptes spéciaux s'établit à -3,1 Md€ à fin janvier 2015 contre -3,3 Md€ à fin janvier 2014.

Le solde des comptes spéciaux n'est pas significatif à ce stade de l'année.

#### **Contact presse**:

Cabinet de Christian Eckert: 01 53 18 43 08

# La situation du budget de l'État

## **Au 31 janvier 2015**

N°222 bis

Adresses Internet: http://www.economie.gouv.fr/situation-mensuelle-budgetaire-au-31-janvier-2015

Ou : http://www.performance-publique.budget.gouv.fr/ressources-documentaires/documentation-budgetaire/la-situation-mensuelle-du-budget-de-letat.html

Solde Le solde général d'exécution au 31 janvier 2015 s'établit à -9,4 Md€ contre -12,7 Md€ à la même date en

2014.

Dépenses Au 31 janvier 2015, les dépenses (budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 31,1 Md€

contre 32,6 Md€ au 31 janvier 2014.

Recettes Au 31 janvier 2014, les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements)

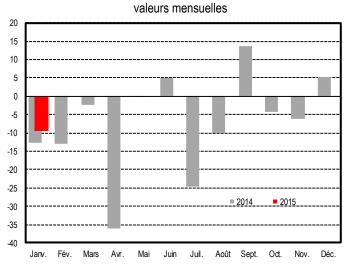
s'établissent à 24,8 Md€ contre 23,2 Md€ à fin janvier 2014.

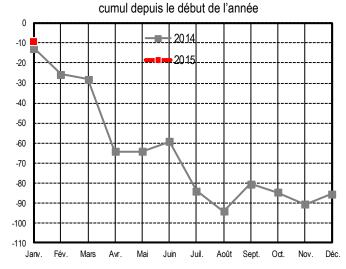
NB: Les données de l'exécution à fin 2014 présentent la situation provisoire arrêtée le 14 janvier 2015. Les résultats définitifs seront connus courant mars 2015 et détaillés dans le projet de loi de règlement.

## **Solde** (hors FMI)

	en millions d'euros 2013	2014	Niveau à la fin janvier			janvier 15
en millions d'euros			2013	2014	2015	/ janvier 14
Solde du budget général	-75 429	-85 686	-10 226	-9 397	-6 326	
Dépenses (budget général et prélèvements sur recettes)	376 669	377 657	32 139	32 636	31 087	-4,7%
Recettes (nettes des remboursements et dégrèvements)	301 240	291 971	21 913	23 239	24 761	6,5%
Solde des comptes spéciaux dont avances aux collectivités territoriales	<b>561</b> -375	<b>130</b> 813	<b>-2 591</b> -4 706	<b>-3 335</b> -5 127	<b>-3 072</b> -5 019	
Solde général d'exécution	-74 868	-85 556	-12 817	-12 732	-9 398	

#### Solde d'exécution (en milliards d'euros)



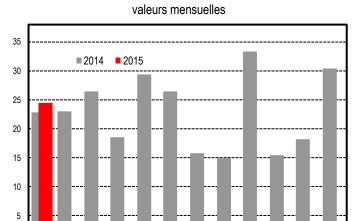


# Recettes (nettes des remboursements & dégrèvements)

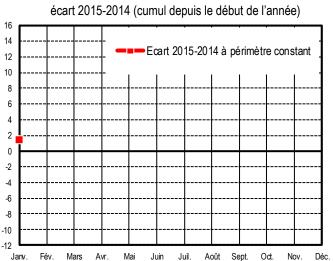
	Exécution	LFI 2015	Niveau à la fin janvier		Variations à la fin janvier	
en millions d'euros	2014	2015	2014	2015	2015/2014 Périmètre courant	2015/2014 Périmètre constant
Recettes fiscales - nettes (1)	274 332	279 091	22 768	24 370	7,0%	6,4%
Impôt sur le revenu – net (2)	69 224	68 949	4 527	5 457	20,5%	20,5%
Impôt sur les sociétés – net (1) (3)	35 328	33 729	305	160	-47,5%	-47,5%
Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)	13 235	14 010	845	1 000	18,3%	18,3%
Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) – nette (1)	138 352	142 621	14 828	16 009	8,0%	7,0%
Autres recettes fiscales – nettes (1)	18 193	19 782	2 263	1 744	-22,9%	-22,9%
Recettes non fiscales	13 949	14 234	233	294	26,2%	26,2%
Recettes du budget général (hors fonds de concours)	288 281	293 325	23 001	24 664	7,2%	6,6%
Fonds de concours	3 690	3 925	238	97	ns	ns
Recettes du budget général (yc fonds de concours)	291 971	297 250	23 239	24 761	6,5%	5,9%

<sup>(1)</sup> Recettes nettes des remboursements et des dégrèvements; (2) Recettes d'impôt sur le revenu nettes des remboursements et des dégrèvements dont ceux relatifs à la prime pour l'emploi; (3) Hors CSB

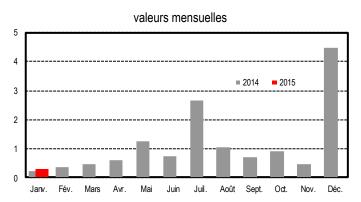
#### Recettes fiscales nettes (en milliards d'euros)

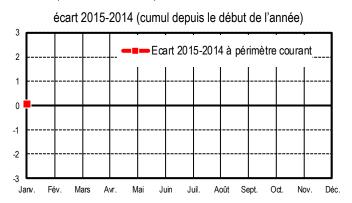


Août Sept.



#### Recettes non fiscales (en milliards d'euros)





Avertissement: les pourcentages d'évolution ne sont pas significatifs lorsque le nombre figurant au dénominateur est petit et, de ce fait, ne sont pas affichés (mention « ns »).

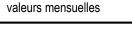
### **Dépenses** (hors remboursements & dégrèvements)

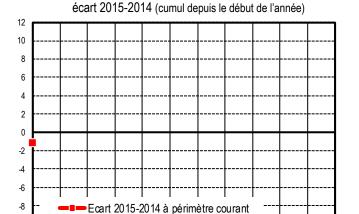
en millions d'euros	Exécution	Niveau à la fin janvier		Variations à la fin janvier	
en millions à euros	2014	2014	2015	Périmètre courant	Périmètre constant
Dotation des pouvoirs publics	990	990	988	-0,2%	-0,2%
Dépenses de personnel	120 765	10 918	10 918	0,0%	0,0%
Dépenses de fonctionnement (1)	52 763	5 286	5 600	5,9%	5,9%
Charges de la dette de l'État	43 159	845	284	-66,4%	-66,4%
Dépenses d'investissement (2)	11 123	2 843	1 659	-41,6%	-41,6%
Dépenses d'intervention	69 560	6 069	6 379	5,1%	5,1%
Dépenses d'opérations financières	4 523	65	77	18,5%	18,5%
Dépenses du budget général (1) (2)	302 883	27 016	25 905	-4,1%	-4,1%
Prélèvement sur recettes au profit des collectivités territoriales	54 426	3 551	3 435	-3,3%	-3,3%
Prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne	20 347	2 068	1 747	-15,5%	-15,5%
Prélèvements sur recettes	74 774	5 620	5 182	-7,8%	-7,8%
Dépenses (budget général et prélèvements sur recettes)	377 657	32 636	31 087	-4,7%	-4,7%

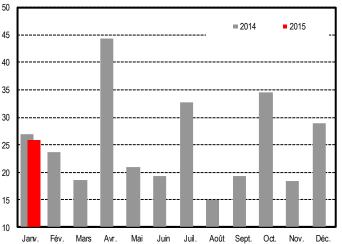
<sup>(1)</sup> Y compris dotation au mécanisme européen de stabilité (MES) (2) Y compris dépenses des Programmes d'investissements d'avenir (PIA)

#### Dépenses du budget général (en milliards d'euros)

-10 -12







## Lois de finances - exécution (hors FMI)

an millione diamen	2013			2014			2015
en millions d'euros	LFI	LFR	EXE	LFI	LFR2	EXE <sup>(5)</sup>	LFI
Dépenses	378 768	376 814	376 669	383 635	379 475	377 657	371 491
Prélèvements sur recettes	76 128	78 121	78 021	74 417	74 678	74 774	71 471
Dépenses du budget général (1) (2)	302 640	298 693	298 648	309 218	304 797	302 883	300 020
- dont dépenses financées hors fonds de concours	299 320	295 374	295 126	305 312	300 891	299 193	296 095
Recettes	316 145	304 703	301 240	302 077	290 463	291 971	297 250
Recettes fiscales nettes (3)	298 616	287 500	284 005	284 354	272 367	274 332	279 091
Recettes non fiscales	14 209	13 883	13 713	13 817	14 191	13 949	14 234
Fonds de concours	3 320	3 320	3 522	3 906	3 906	3 690	3 925
Solde des comptes spéciaux (4)	307	-34	561	-1 025	44	130	-187
Dont avances aux collectivités territoriales	737	531	-375	400	1 065	813	-216
Solde général d'exécution (hors budgets annexes) (4)	-62 317	-72 147	-74 868	-82 583	-88 967	-85 556	-74 428
Pour mémoire : remboursements et dégrèvements	96 163	87 946	86 215	102 056	96 255	96 131	99 475

<sup>(1)</sup> hors remboursements et dégrèvements (2) le montant des dépenses financées par les fonds de concours est égal, par convention, à celui des recettes encaissées à ce titre (3) nettes des remboursements et dégrèvements (4) hors FMI (5) Les données de l'exécution à fin 2014 présentent la situation provisoire arrêtée le 14 janvier 2015. Les résultats définitifs seront connus courant mars 2015 et détaillés dans le projet de loi de règlement

Afin de comparer l'exécution de l'année courante (2015) avec celle de l'année précédente (2014), la situation mensuelle budgétaire (SMB) retraite l'exécution 2014 des mesures de périmètre et des changements d'imputation de la dépense intervenus entre les deux années.

Les deux années sont donc comparées à périmètre et format constants.

La loi de finances pour 2015 compense à la Sécurité sociale les 6,3 Md€ de pertes de recettes liées au pacte de responsabilit é et de solidarité. Cette compensation se fait sous la forme d'une rebudgétisation de la part des aides personnalisées au logement (APL) financée par la Sécurité sociale pour 4,75 Md€ et de 1,52 Md€ de recettes supplémentaires dans le cadre de la mise en place de la retenue à la source des cotisations et contributions de Sécurité sociale sur les indemnités versées par les caisses de congés payés. Le reste de la compensation est opéré par une majoration de la TVA transférée de 0,03 Md€.

Par ailleurs, comme annoncé au moment du PLF pour 2014, le produit de la fiscalisation des majorations de pensions (1,2 Md€), décidé dans le cadre de la réforme de la politique de la Famille, est transféré à la Sécurité sociale.

Enfin, la LFI simplifie également les relations entre l'Etat et la Sécurité sociale par :

- le transfert du prélèvement de solidarité à la Sécurité sociale (2,5 Md€). Les dépenses du Fonds national des solidarités actives (FNSA) et du Fonds national d'aide au logement (FNAL) auparavant financées par ce prélèvement sont rebudgétisées ;
- la rebudgétisation des exonérations de cotisations sociales sur les heures supplémentaires (0,5 Md€);
- le transfert des formations médicales à l'assurance maladie (0,1 Md€).

L'ensemble de ces mesures conduit à une minoration de la TVA affectée à la sécurité sociale de 1,7 Md€.

#### Sur le budget général

Le tableau ci-dessous synthétise le montant total des changements de périmètre et d'imputation intervenus entre 2014 et 2015. Ces changements impactent le suivi de la norme de dépense :

(en M€)	Changements de titre	Mesure de périmètre	Total
Total Budget Général et PSR	0	7946	7946
Titre 2	29	-13	17
dont T2 HCAS	13	-10	3
dont T2 CAS	16	-3	14
Titre 3	-32	-4	-36
Titre 5	2	0	2
Titre 6	9	7962	7971
PSR	-8	0	-8

Le montant total des mesures de périmètre relatives aux dépenses du budget général et PSR (7 946 Md€) correspond, d'une part, aux mesures incluses dans le projet de loi de finances (PLF) déposé au Parlement (7 938 M€) et, d'autre part, aux amendements lors du vote du PLF par les assemblées (8 M€).

S'agissant des mesures de périmètre, elles concernent pour l'essentiel les relations entre l'État et la Sécurité sociale (cf.supra).

Les principaux <u>changements de titre de la dépense</u> entre 2014 et 2015 concernent essentiellement des dépenses imputées en 2014 sur le titre 3 et qui seront imputées en 2015 sur le titre 2 des dépenses de personnel (dans le cas, par exemple, d'un transfert d'emplois d'un opérateur vers le plafond d'emplois ministériel).

#### Sur les recettes :

Le tableau ci-dessous synthétise le montant total des changements de périmètre concernant les recettes :

	(en M€)
Mesures de périmètre en recettes	1677
TVA	1663
Autres recettes fiscales	11
Recettes non fiscales	3

Les mesures de périmètre en recettes proviennent essentiellement des relations financières entre l'État et la Sécurité sociale (cf. supra).